

# baromètre d'opinions des conducteurs routiers

octobre 2005 - juin 2006

avril 2007

# Préambule

Le baromètre d'opinions des conducteurs routiers est élaboré dans le cadre de l'Observatoire Social Régional des Transports des Pays de la Loire, la maîtrise d'ouvrage étant assurée par la direction régionale de l'Équipement. La maîtrise d'œuvre a été confiée à l'Observatoire Régional des Transports. Ce baromètre est constitué d'une série d'indicateurs qualitatifs mensuels portant sur les conditions de travail et de rémunération des conducteurs routiers.

Les conducteurs volontaires interrogés représentent un échantillon de 300 salariés d'entreprises de transport routier pour compte d'autrui. Ceux-ci sont interrogés par tiers chaque mois selon un protocole d'interview téléphonique. Ces enquêtes sont réalisées un samedi sauf pendant les mois d'été. En cas de défection des conducteurs, ceux-ci sont remplacés par d'autres provenant d'un fichier, réactualisé chaque année, de plus de 500 conducteurs volontaires.

Les enquêtes sont réalisées par des enquêteurs spécialisés que l'O.R.T. réunit régulièrement pour garantir le maximum de cohérence et de stabilité dans la formulation des questions (cf : "Analyse de l'effet enquêteur" en 1999).

Les résultats mensuels sont redressés selon l'âge, la taille de l'entreprise et le type d'activité (courte ou longue distance) afin d'être représentatifs au niveau de la région des Pays de La Loire. Un lissage sur trois mois conduit à la production de données mensuelles calculées sur un échantillon de 300 conducteurs.

**Ce document présente les résultats du baromètre pour la période octobre 2005 – juin 2006.**

Responsable de la maîtrise d'ouvrage : **Michel Bessonnet**

Responsable de la maîtrise d'œuvre : **Claudine Gambet**

Exploitation et analyses : **Yves Le Gros** – Collecte et gestion : **Pascale Tapias**

ORT Pays de La Loire – 3, rue Célestin Freinet – BP 32205 – 44022 Nantes Cedex 1  
Tel : 02 51 82 55 90 – Fax : 02 51 82 41 51

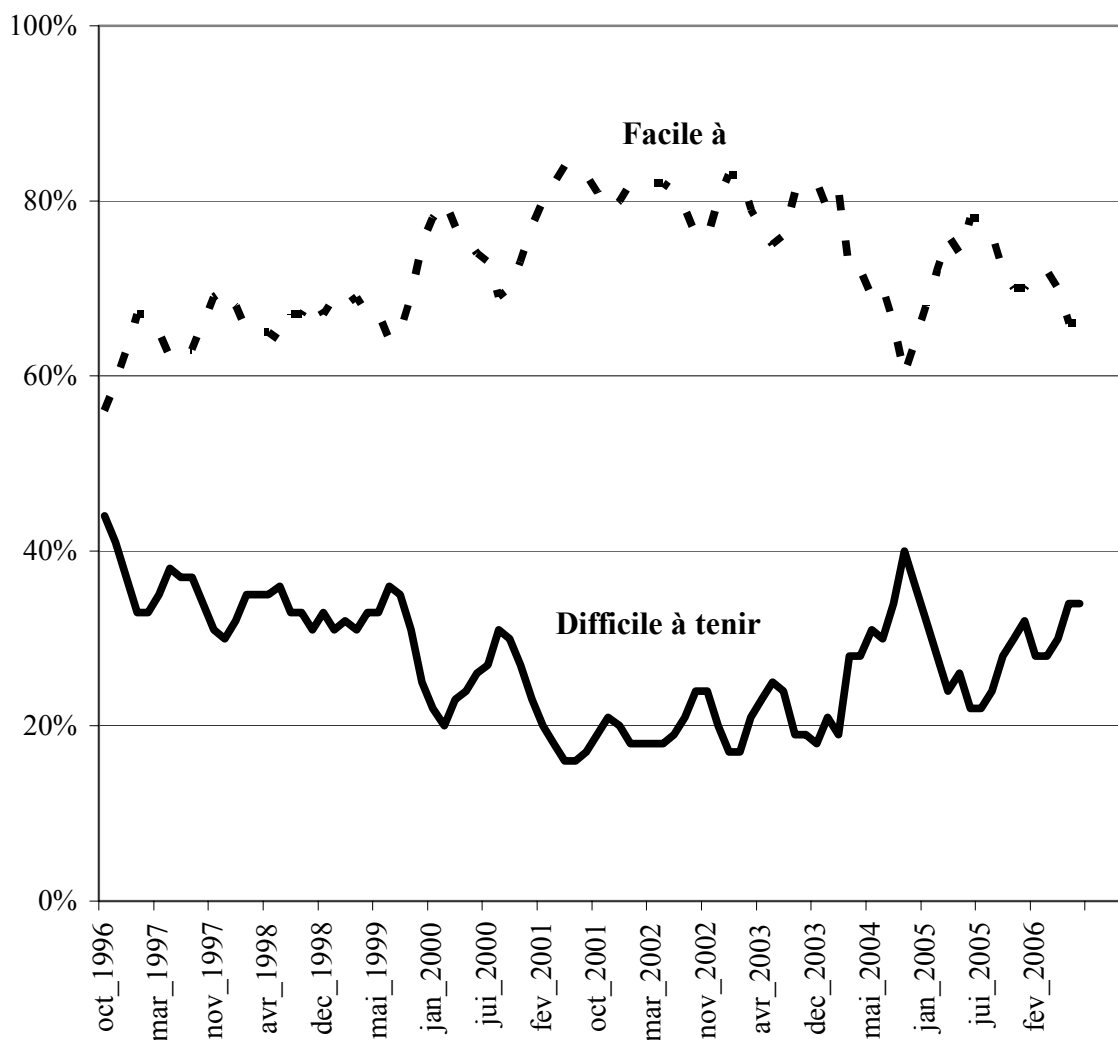
# Baromètre d'opinion des conducteurs routiers

<b>I – Questions permanentes</b>	<b>3</b>
Respect des délais de livraison	4
Appréciation des conditions de travail	5
Avenir de la profession	6
Durée moyenne de travail	7
Sentiment sur la durée du travail	8
Non-respect de la réglementation	9
Rémunération mensuelle	10
<b>II – Questions à la demande</b>	<b>11</b>
A - Avenir du métier de conducteur routier	12
B - Les contrôles	12
C - La formation	14
D - Les relations sociales	15
E - Le chronotachygraphe	16

# Questions

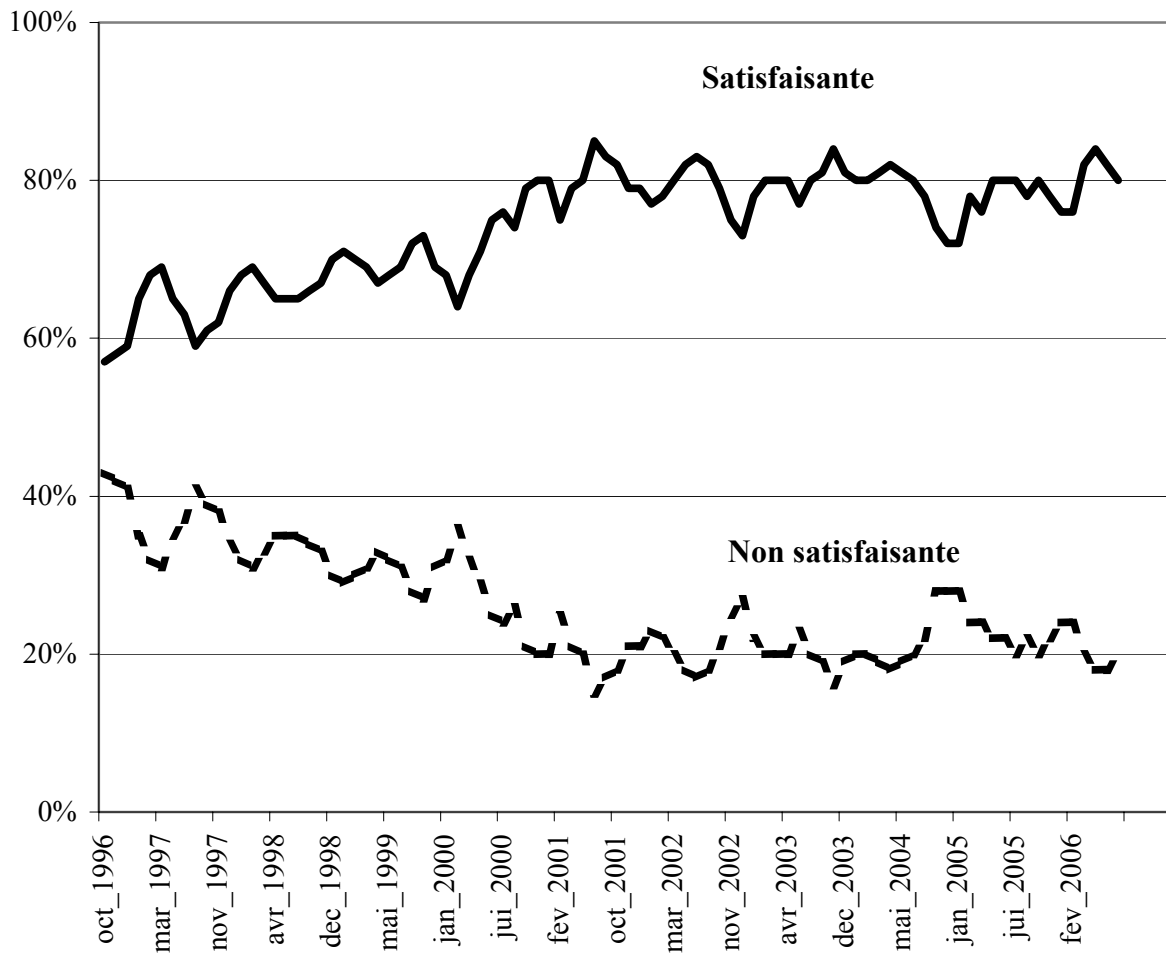
# permanentes

## Respect des délais de livraisons



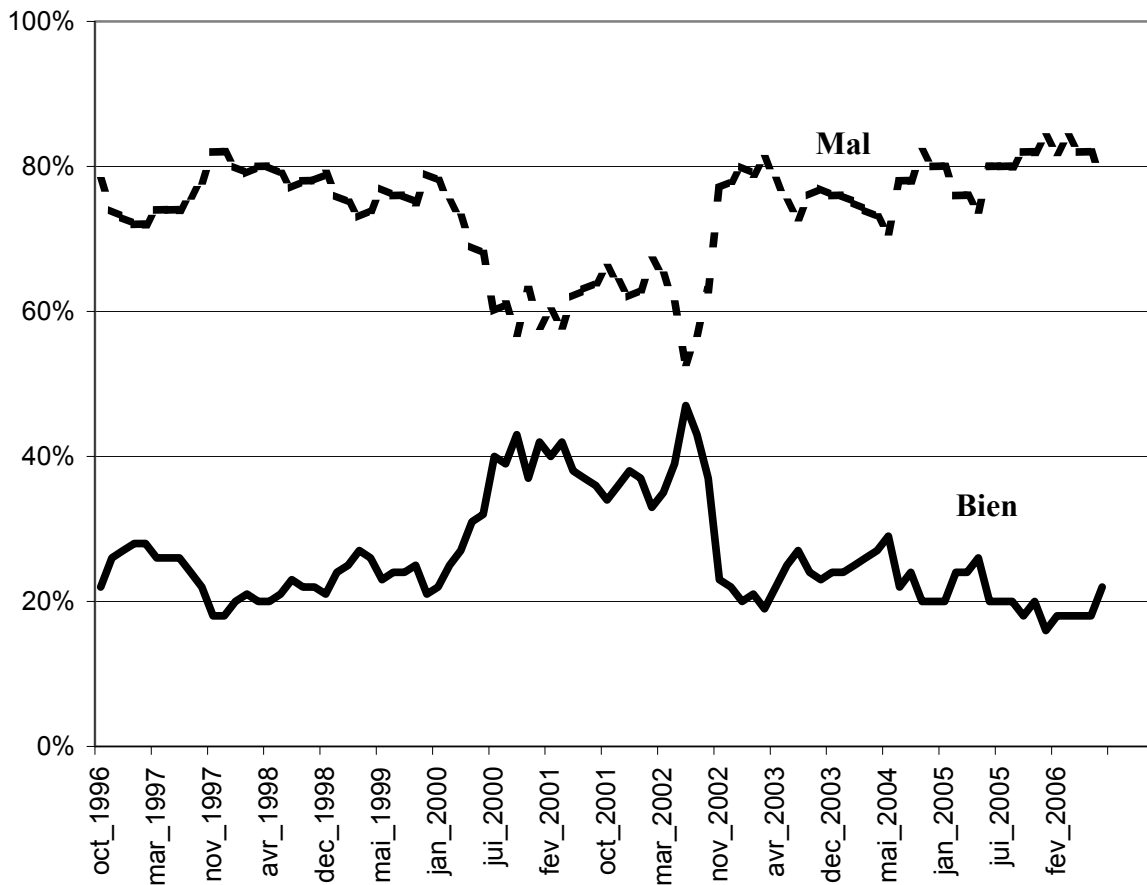
Après une amélioration sensible dans la tenue des délais de livraison de la fin 2004 jusqu'au début de l'été 2005, la situation se tend de nouveau en 2006. Un tiers des chauffeurs rencontre des difficultés pour respecter les délais demandés par les clients. L'activité économique a été soutenue au premier semestre et cela a pu contribuer à alimenter ces difficultés qui se situent un peu au-dessus de leur niveau de longue période.

## Appréciation des conditions de travail



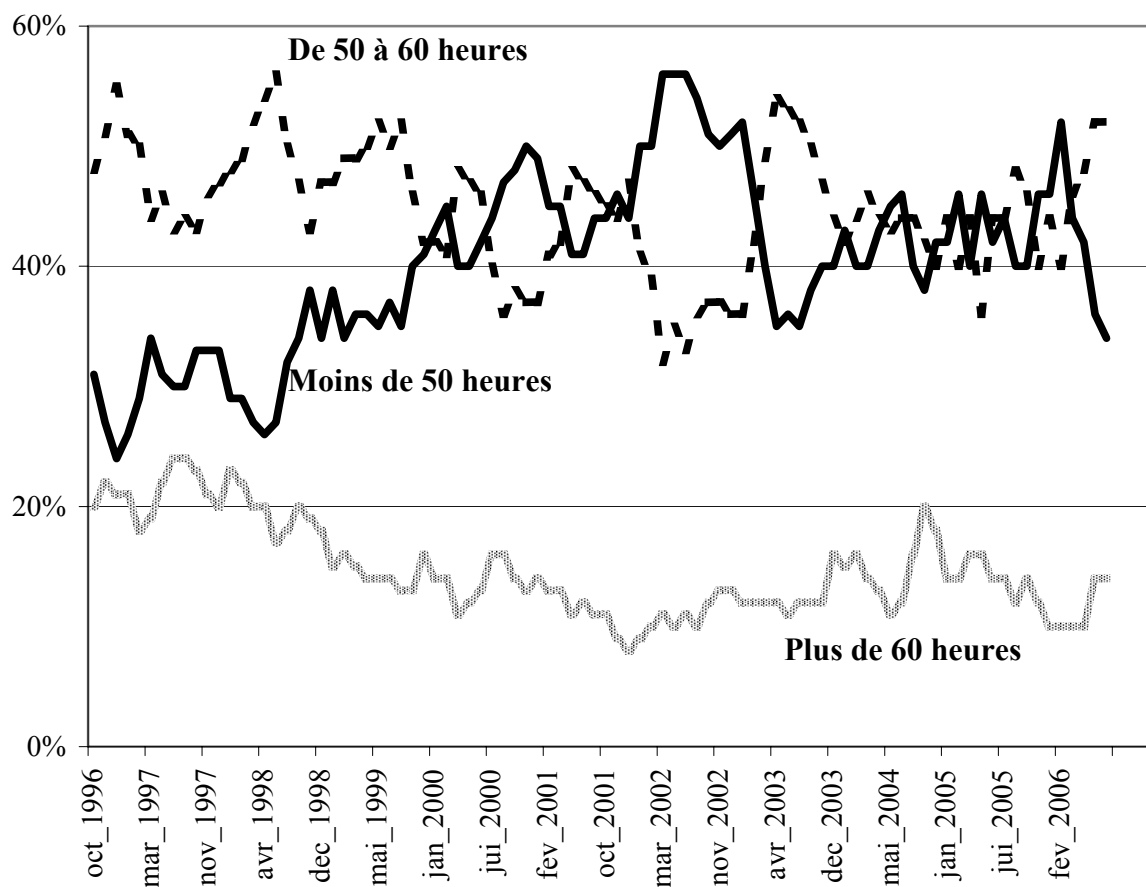
**Quatre conducteurs sur cinq se déclarent satisfaits de leurs conditions de travail en juin 2006 et ce haut niveau s'affiche depuis près de cinq ans.**

## Avenir de la profession



Après l'embellie 2000-2002, les conducteurs routiers sont inquiets de l'avenir de la profession. Ceci se confirme en 2006. Quatre conducteurs routiers sur cinq portent un regard peu encourageant sur celui-ci. A l'analyse des motifs d'inquiétude exprimés, on constate que la concurrence étrangère monopolise toute leur attention (cf. page 12).

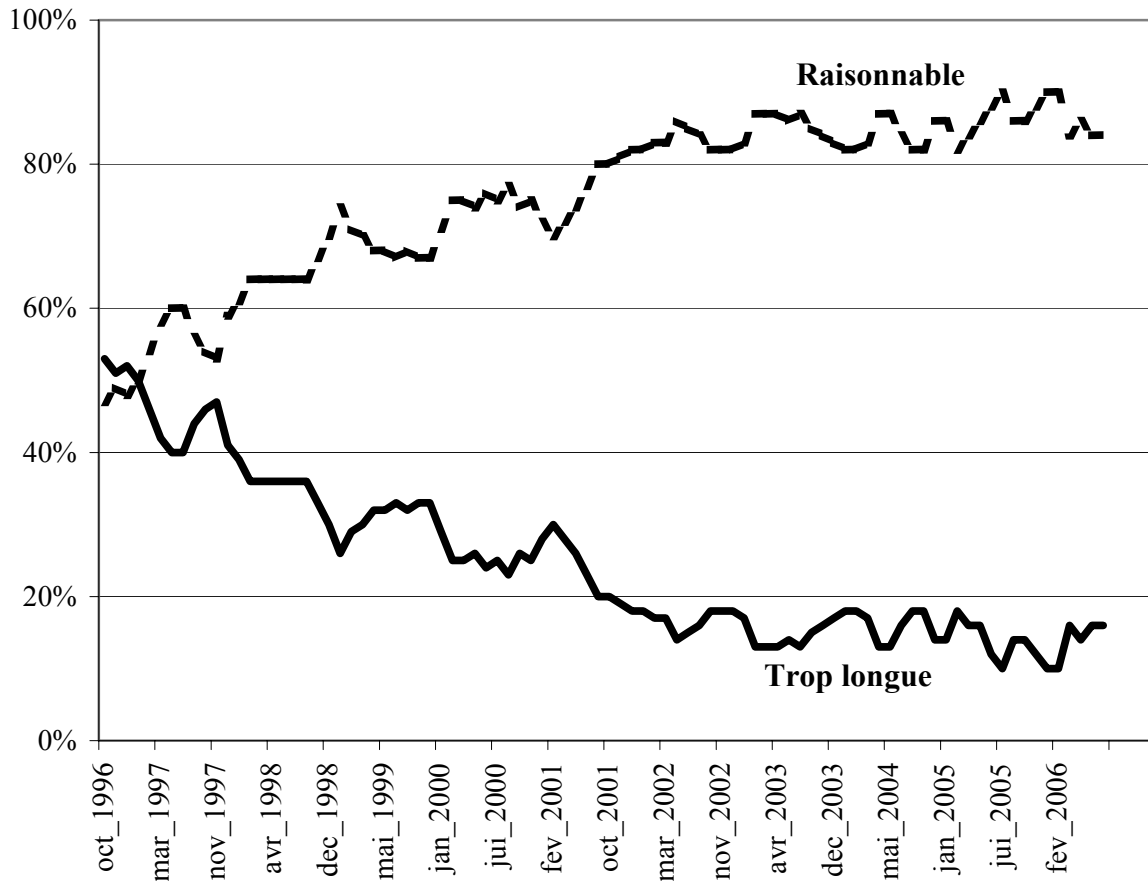
## Durée moyenne de travail



La durée du travail ne semble pas avoir connu de grandes évolutions en 2006. Dans le détail, il y a un peu moins de conducteurs aux extrêmes (déclarant plus de 60 heures ou moins de 50 heures). Par symétrie la part des 50 à 60 heures est en légère hausse surtout en fin de période.

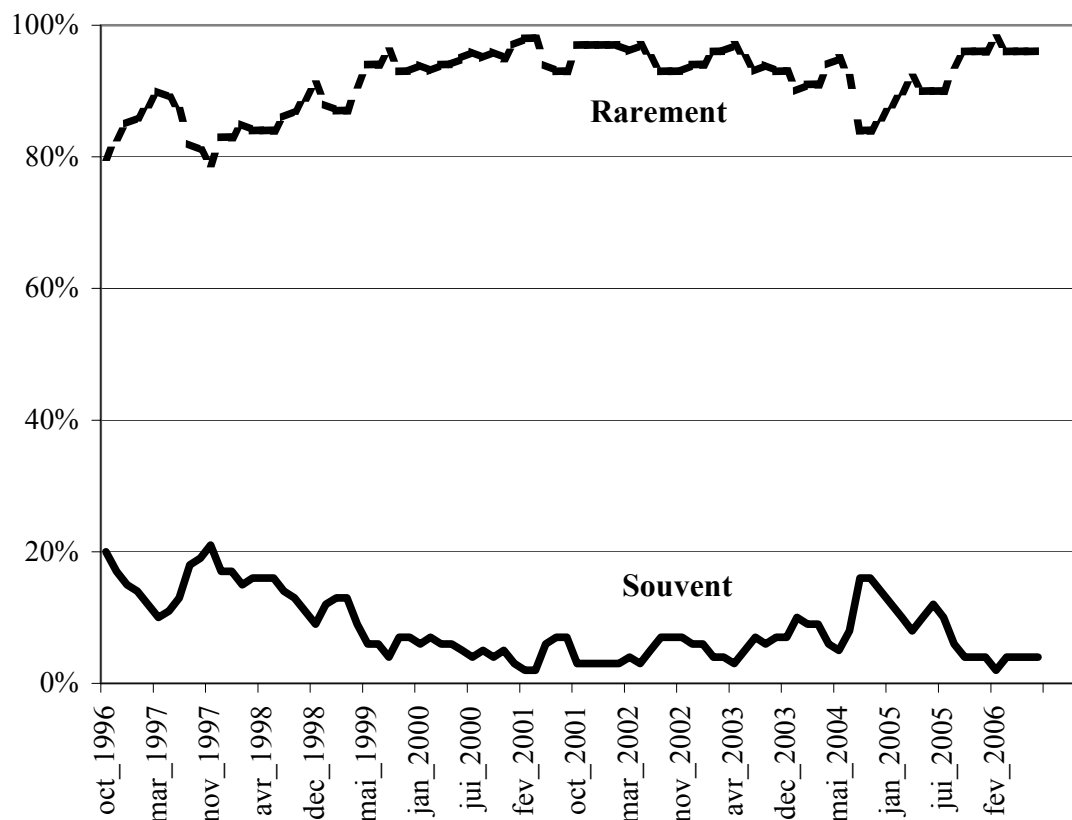


## Sentiment sur la durée de travail



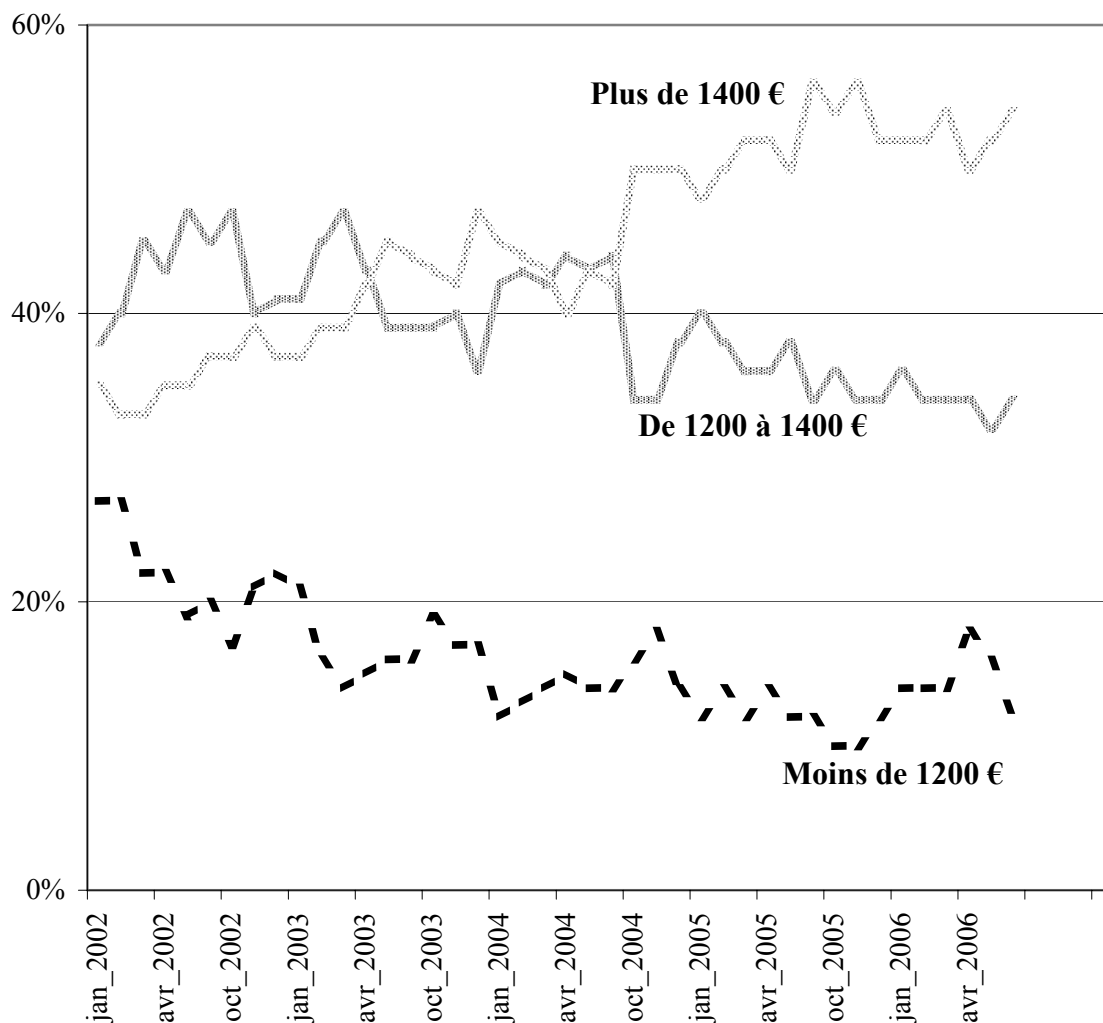
**Malgré les évolutions parfois évoquées, plus de quatre conducteurs sur cinq considèrent leur durée du travail comme raisonnable. Cela rejoint pratiquement le constat sur les conditions de travail traduisant, pour les conducteurs routiers, un probable lien entre les deux questions.**

## Non-respect de la réglementation



**Le respect de la réglementation apparaît toujours comme une préoccupation forte des conducteurs routiers. Après un manque de vigilance début 2004, l'attention des conducteurs se situe à un niveau historiquement très élevé en 2006. Ceux qui ont accepté de donner des informations sur les contrôles dont ils ont été l'objet avancent très rarement des manquements à la réglementation tant du code de la route que de celle des transports.**

## Rémunération mensuelle nette hors frais



**Plus d'un conducteur sur deux déclare avoir une rémunération nette mensuelle hors frais supérieure à 1400 euros. La part des conducteurs ayant entre 1200 et 1400 euros de rémunération nette est en légère diminution alors que ceux déclarant gagner moins de 1200 euros net par mois seraient en légère augmentation. Il convient de rappeler que les données collectées sont en euros courants.**

# Questions

# à la demande

## A – Avenir du métier de conducteur routier

### Perception négative

Les conducteurs routiers qui jugent de façon négative l'avenir de la profession assortissent souvent ce jugement de nombreux commentaires. Ceux-ci peuvent être synthétisés en quatre postes principaux : conditions de travail, concurrence étrangère, rémunération et autres (total non égal à 100 du fait du caractère ouvert de la question).

	2004 T1	2005 T1	2006 T1
<b>Conditions de travail</b> (dont trop d'heures de travail)	16 1	13 0	15 2
<b>Concurrence étrangère</b>	33	49	60
<b>Rémunération</b> (dont effets négatifs des 35 h.)	11 5	11 0	9 4
<b>Autres</b> (dont règles trop lourdes)	16 8	18 7	18 4

### Ce qui est le plus important pour vous ?

Le métier	10
La famille	75
La rémunération	15

## B – Les contrôles

### Depuis combien de temps exercez-vous la profession de conducteur routier ?

L'ancienneté moyenne des conducteurs routiers est de 15,5 années.

**Avez vous déjà été l'objet d'un contrôle sur la route ?**

Jamais	1
Une fois	1
Deux fois	5
Trois fois et plus	93

**Si au moins une fois, à quand remonte votre dernier contrôle**

Cette année en 2005	73
L'année dernière en 2004	18
C'est plus ancien	9

**Sur quoi a porté ce dernier contrôle ?**

(plusieurs réponses possibles)

Temps de conduite & de repos	78
Interdiction de circuler	22
Surcharge	37
Autorisation de transport	43

**Afin d'éviter un contrôle vous est-il déjà arrivé de vous arrêter ou de changer d'itinéraire ?**

Jamais	80
Une fois	6
Plusieurs fois	14

**Selon vous, les transports sous pavillon étranger sont-ils :**

Moins contrôlés	48
Autant contrôlés	25
Ou plus contrôlés	20
Sans opinion	7

## C – La formation

**Quelle est votre ancienneté dans le métier de conducteur routier ?**

Moins de cinq ans	6
De cinq à neuf ans	19
De dix à quatorze ans	27
Quinze ans et plus	48

**Avez-vous l'un des diplômes suivants ?**

CAP de conducteur routier	30
CFP ou Titre professionnelle de conducteur routier	21
Aucun des deux diplômes	49

**Avez-vous suivi la FIMO dans le cadre de votre accès à la profession ?**

Oui	62
Non	38

**Cette formation au métier de conducteur routier vous a t-elle été utile dans l'exercice de votre métier ?**

Oui	41
Non	21
Non réponse	38

**Combien de fois avez-vous passé la FCOS ?**

Une fois	32
Deux fois	59
Jamais	9

**Cette formation vous a t-elle été utile sur les plans suivants ?**  
(Plusieurs réponses possibles)

Perfectionnement de la conduite	18
Actualisation des connaissances réglementaires	66
Echange d'expérience avec d'autres conducteurs	11
Sans intérêt pour moi	21

## **D – Les relations Sociales**

**Selon vous, votre emploi pourrait-il être menacé ?**

Non, je ne pense pas	44
Oui, à un horizon inférieur à deux ans	9
Oui, à un horizon de deux à cinq ans	21
Oui, à un horizon de plus de cinq ans	26

**Existe t-il une institution représentative des salariés dans votre entreprise ?**

Oui	44
Non	56

**Selon vous, votre bulletin de salaire mentionne t-il la totalité des heures effectuées**

Oui	72
Non	28

**Avez vous la possibilité d'exposer un problème à votre patron**

Oui, directement	78
Oui, par la représentation des salariés	5
Oui, par mon supérieur hiérarchique	9
Non	8

**Selon vous l'exploitation prend-elle en compte les difficultés que vous pouvez lui signaler ?**

Rarement	15
De temps en temps	25
Le plus souvent possible	60

**Dans quel domaine avez vous de l'initiative?**

(Plusieurs réponses possibles)

Choix de l'itinéraire	79
Gestion de la journée de travail	85
Gestion des pauses et repos	86
Recherche de fret	10



**Les initiatives et les responsabilités que vous pouvez prendre correspondent elles à vos attentes ?**

Oui, cela me convient	89
Non, j'ai trop de responsabilités	5
Non, je n'en ai pas assez	6

**La communication entre les conducteurs de votre entreprise est-elle :**

Inexistante	4
Occasionnelle	26
Régulière	45
Très développée	25

## **E – Le chrono tachygraphe**

**Selon vous, la mise en place progressive du nouveau chrono tachygraphe sera :**

Sans incidence sur votre travail	29
Cela vous inquiète	21
C'est une bonne chose	39
Je n'en ai pas encore entendu parlé	11

**service  
des Transports Routiers  
16, rue Gaëtan Rondeau  
BP 90409  
44204 Nantes Cedex 2**

**téléphone :  
02 51 84 82 82  
télécopie :  
02 51 84 82 83  
mél :  
dre-pays-de-la-loire  
@equipement.gouv.fr**

**directeur de  
la publication :  
Jean-Paul Ourfiac**

**maître d'ouvrage :  
D.R.E. Pays de la Loire  
Service des Transports  
Routiers**

**maître d'œuvre :  
O.R.T. Pays de la Loire**

**conception  
et réalisation :  
Yves Le Gros (D.R.E.) &  
Pascale Tapias (O.R.T.)**